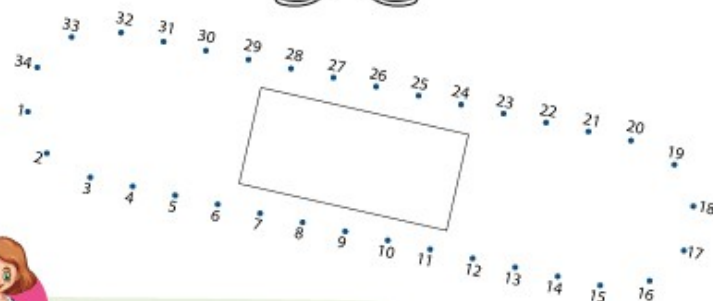




📍 Le Plein Ouest Bât. C
1, Rue Albert Cohen
13016 MARSEILLE

☎ Tél : 04 96 20 66 88
Fax : 04 96 20 66 67

✉ association@soins-assistance.org

L'HOSPITALISATION A DOMICILE

Après une opération ou pendant une maladie, tu peux avoir besoin de soins importants qui sont habituellement faits à l'hôpital.

Mais parfois, il est possible de s'organiser pour que tu rentres quand même chez toi.

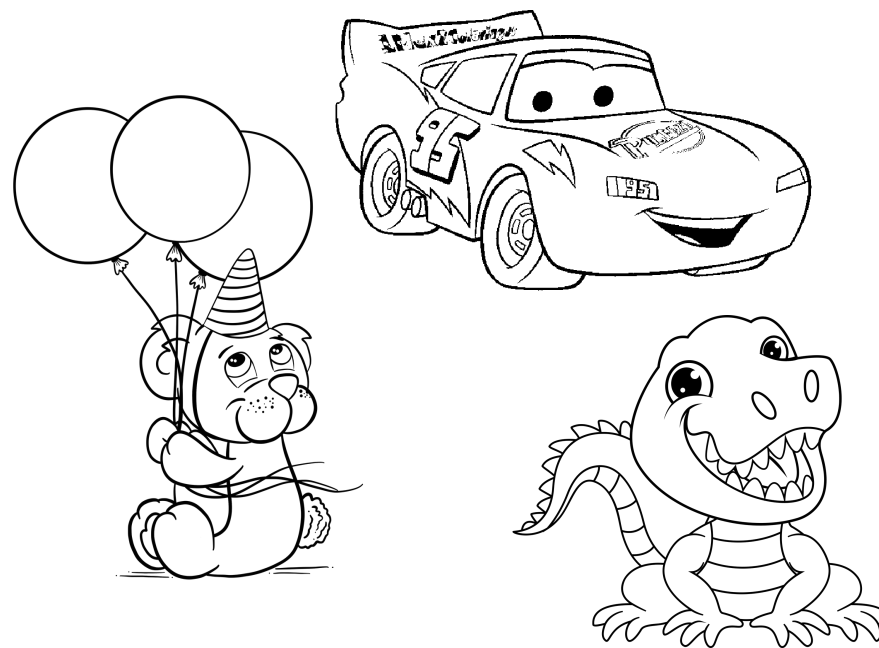
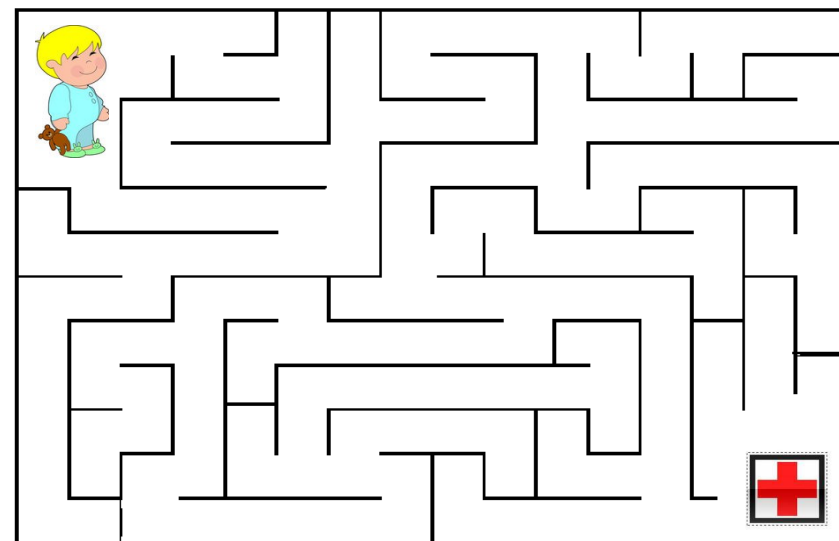
Les personnes qui te font les soins (infirmière, kinésithérapeute, aide-soignant(e), et même une psychologue si tu veux parler...) se déplacent à ton domicile pour s'occuper de toi.

C'est l'hospitalisation à domicile ou HAD.

Chaque jour, un(e) infirmier(e) viendra te voir pour s'assurer que tout va bien. Tu pourras continuer à faire ce que tu aimes chez toi ! Si tu le souhaites, on pourra aussi te proposer des activités ou des jeux pendant les soins.



L'Hospitalisation à domicile, c'est aussi pour que tu puisses continuer à vivre ta vie d'enfant tout en te soignant ! Si tu vas à l'école, tu pourras y retourner quand tu te sentiras prêt(e). Et si tu ne peux pas, on peut organiser des cours à la maison.



Mes notes :

Si tu as mal

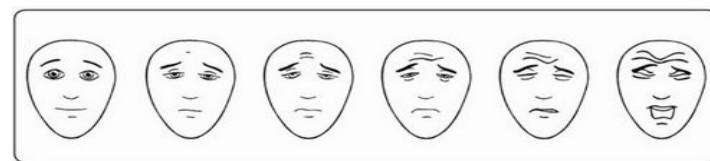
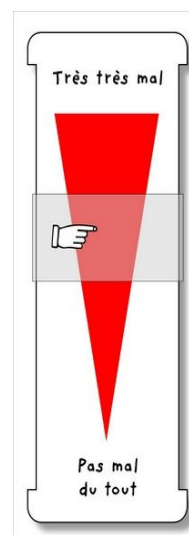
Si tu as mal, il faut le dire aux adultes qui prennent soin de toi pour qu'ils t'aident et te soulagent. Pour choisir le bon traitement, ils ont besoin de savoir "combien" tu as mal. Pour leur dire, il existe différents moyens. On utilise le moyen le plus adapté à ton âge.

On peut te poser des questions :

"Tu as mal un peu ? Moyen ? Beaucoup ? Ou très fort ?"

"Donne une note à ta douleur entre 0 et 10."

L'infirmi(ère) te propose d'utiliser une de ces réglettes pour savoir "combien" tu as mal :



CHARTRE DE L'ENFANT PRIS EN CHARGE EN HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD)

1

L'admission d'un enfant au sein de l'HAD Soins Assistance permet de prodiguer les soins nécessaires par sa maladie à la maison.

2

Un enfant hospitalisé en HAD est entouré de ses parents et de sa famille jour et nuit

3

L'HAD encourage les parents à rester auprès de leur enfant en facilitant cet accompagnement au domicile.

4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins dans le respect des règles de confidentialité, afin de participer aux décisions les concernant.

5

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On prendra en charge la douleur physique et psychologique de l'enfant.

6

L'HAD doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs.

7

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

8

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il sera pris en charge dans un souci permanent de qualité et de sécurité des soins.

La sortie

Pour que tu te rétablisses, il est important de suivre les conseils donnés par le médecin :

- bien prendre les médicaments s'il y en a
- respecter les consignes pour ton alimentation
- suivre les conseils et consignes pour la reprise du sport ou toute activité de loisirs

Nous espérons avoir répondu à toutes tes interrogations.



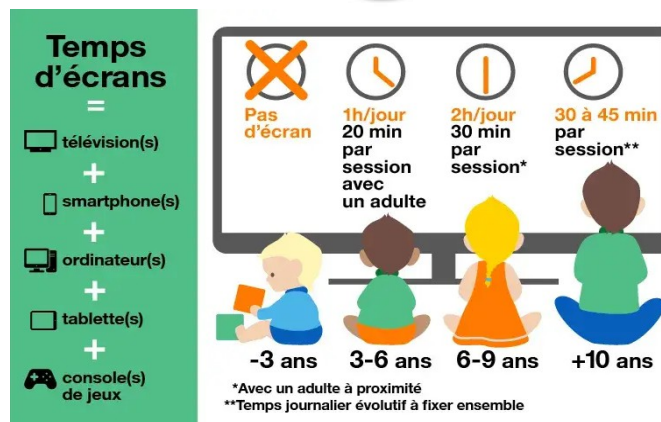
Ce livret est pour toi et tes parents.

Tu peux le lire avec eux pour découvrir l'hospitalisation à domicile.
Tes parents et les personnes qui te soignent vont t'accompagner
et t'aider pendant cette période où tout est nouveau pour toi.

Tu peux leur poser des questions quand tu ne comprends pas et
dire ce que tu ressens.

Après ton hospitalisation, tu peux garder ton livret pour te souvenir
de ce moment important.

La Direction, le Personnel et l'Équipe Médicale
te souhaitent un bon rétablissement !



NON AU HARCÈLEMENT

**2 NUMÉROS VERTS, 2 PLATEFORMES D'ÉCOUTE
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS**

FACE AU HARCÈLEMENT	FACE AU CYBERHARCÈLEMENT
3020	3018
SERVICE & APPEL GRATUITS www.nonauharcèlement.education.gouv.fr	SERVICE & APPEL GRATUITS Snapchat : @EducationFrance

5 fruits et légumes par jour

